Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201081-20261029-D2026_23-DE

Mairie de Lanleff

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 22 octobre2026

Nombre de membres :

En exercice :	09
Présent :	08
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

15/10/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée et par courrier :

15/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Lanleff s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Étienne KERBAUL, Maire.

Etaient présents : Etienne KERBAUL, Adeline LEVEDER, Marc LENORMAND, Audrey MORVAN, Michel LE CARBOULEC, Céline CROLAIS, Ludovic LE CALVEZ, Marylin CLERMONT

Absent excusé : 1

Procuration : 0

A été nommé comme secrétaire de séance : Adeline LEVEDER

D2026_023 Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal une insuffisance de 471.02€ à l'article 1641 du chapitre 16 pour effectuer le remboursement de l'emprunt N°0449774 de la caisse des dépôts, d'un montant de 3091.09 euros.

Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer cette opération suivante :

Opération d'ordre budgétaire :

Dépense de fonctionnement :

-500.00 € du chapitre 11 article 6064 Fournitures administratives

+500.00 € au chapitre 023 Virement à section investissement

Recette d'investissement :

+500.00 € au chapitre 021 Virement de section fonctionnement

Dépense d'investissement :

+500.00 € au chapitre 16 article 1641 Emprunt et dettes assimilées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus
- Autorise M le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Lanleff, Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Adeline LEVEDER

Le Maire
Étienne KERBAUL

MAIRIE DE LANLEFF 22290